

Il me semble que les parlementaires entrepreneurs du comité de la Chambre pourraient puiser, dans tous les domaines mentionnés, des idées applicables à nos services postaux. Ils pourraient trouver les éléments de chacun des facteurs que j'ai mentionnés. J'espère que le ministre des Postes pourra répondre aux questions posées et nous dire, en comité, quelle est, à long terme, la portée de ces mesures.

On nous demande d'augmenter de 1 ou 2c. le tarif des lettres, afin qu'il soit uniformisé à 6c. Cela stabilise-t-il les choses? Cette mesure, ajoutée aux autres, règle-t-elle la difficulté que le ministre des Postes s'efforce de surmonter, ou bien prévoit-on que les frais augmenteront encore et que de nouvelles mesures seront nécessaires d'ici un an ou deux? J'aurais voulu entendre le ministre s'expliquer et j'espère qu'au cours du débat il nous confiera ses secrets quant à ses projets à long terme, à l'effet immédiat de ces nouveaux tarifs et à leur effet dans l'avenir.

Une des propositions que présente l'honorable ministre—si je me trompe qu'il me corrige—a trait aux journaux canadiens. Je possède de bons renseignements au sujet des petits hebdomadaires, dont certains ont toujours joui de certains privilèges. Dans un éditorial du *Canadian Weekly Publisher* de juillet 1967, on lit ce qui suit:

Ainsi, nous estimons généreusement (les chiffres exacts ont été fournis aux autorités responsables des Postes par le comité postal du CWNA) que le ministère des Postes traite gratuitement, au maximum, plus de 500,000 exemplaires par semaine.

Pendant l'année de publication, en tenant compte du fait que la plupart des journaux n'ont pas paru pendant la semaine de congé de la maison d'édition, on a compté 25,500,000 exemplaires. Au tarif d'envoi habituel de 3c. pour les deux premières onces, la perte de recettes annuelles se chiffre, pour le ministère des Postes, à \$765,000 au maximum.

● (8.20 p.m.)

Il y a loin entre le \$765,000 et le déficit de 97 millions de dollars que le ministre essaie de combler par cette mesure. J'espère que, lors de l'étude du projet de loi, on tiendra compte des problèmes qu'affrontent les propriétaires d'hebdomadaires. Permettez-moi monsieur le président, de citer de nouveau l'éditorial:

...le petit journal local n'est guère rentable. Si le propriétaire a de la chance, ce service au public, est rendu possible par les travaux de ville et le commerce de papeterie que fait le journal. L'éditeur continue de publier son journal parce que c'est le seul moyen de faire entendre la voix des gens de la région et de leur donner une identité.

Bien souvent, le petit journal est la seule voix du gouvernement qui, par des communiqués ou des annonces, peut ainsi rejoindre les coins les plus isolés ou les plus reculés du pays. Ainsi, les journaux ne rendent pas seulement service à leurs abonnés mais ils mettent le gouvernement en contact avec ses citoyens.

Je souscris entièrement à ces remarques, monsieur le président. Doter les petites collectivités d'une identité a de l'importance. J'espère que rien de ce que fait le ministre ou de ce qu'on nous demandera ici de faire à l'égard de la loi sur les postes ne nuira à ces secteurs restreints mais importants du journalisme au Canada.

Si le gouvernement veut créer plus de revenus, qu'il me soit permis de proposer un moyen rapide et commode. Qu'il communique donc avec son ami, le maire de Montréal, M. Jean Drapeau. Je ne propose pas toutefois que le ministre l'invite ici pour organiser une loterie colossale qui libérerait le ministère des Postes de l'énorme déficit où il est actuellement plongé.

Des habitants d'Ottawa m'ont signalé que l'enveloppe livrée à leur porte les invitant à verser à Montréal l'impôt volontaire—façon élégante de décrire la loterie—porte la mention *Pull out for postal inspection, Tirez pour inspection postale*. Le rabat est enduit d'une colle telle que la chaleur et le ballonnement normal du courrier suffisent pour sceller l'enveloppe. Ainsi, les enveloppes sont livrées sans mention d'origine, car M. Drapeau ne met ni noms ni adresses sur les enveloppes, qui ont probablement été expédiées de Montréal comme objets de la deuxième ou de la troisième classe. Elles arrivent cependant dans les boîtes aux lettres du pays comme courrier de la première classe, par suite du procédé de scellage automatique. Je recommanderais au ministre des Postes d'inviter le maire Drapeau à fournir une contribution plus appréciable aux coffres postaux du Canada en ce qui concerne ces demandes.

J'ai fait ressortir quelques points et j'en ferai peut-être valoir davantage à d'autres stades de cette mesure législative. Je le répète, j'appuie la demande fort raisonnable du député d'Hillsborough: nous devrions dès le début adopter une formule qui a bien réussi et déférer cette question à un comité de la Chambre afin que les intéressés aient l'occasion de s'entretenir avec le ministre et ses fonctionnaires de ce que représente certainement pour le peuple canadien le service essentiel d'utilité publique. Personne ne s'opposerait, je pense, à une limite de deux semaines. Il s'agit d'un des plus importants services du Canada qui influe sur la vie de tout le monde.

M. Perrault: Monsieur le président, la plupart des députés ont écouté avec intérêt les arguments présentés par l'opposition au cours de l'examen de ce projet de résolution. Malgré l'éloquence émotive et les méandres du raisonnement des membres de l'opposition, il